

# Vivre à Bétheniville



## SOMMAIRE

Compte-rendu du 20/10/17.....	page 2
Compte-rendu du 15/11/17.....	page 4
Compte-rendu du 26/01/18.....	page 5
Les infos du citoyen .....	page 6
Les infos pratiques .....	page 9
Les infos du Grand Reims .....	page 10
Etat Civil .....	page 11
Vie associative .....	page 11
Agenda .....	page 13
Retour en images .....	page 13



**Nous vous rappelons que ce qui suit n'est qu'un résumé des décisions et discussions des conseils municipaux et que vous avez la possibilité de consulter l'intégralité des comptes-rendus en mairie ou sur le site internet de la commune <http://www.mairie-betheniville.fr>**

## **LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/10/17**

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (représenté par M. Alain PORTER) et Loïc BARROIS (représenté par Mme Lydie POITOU).

### **1/ Listing des poteaux incendie de la commune**

La compétence Service d'Incendie et de secours a été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Reims le 1er janvier 2017 qui recouvre outre le versement du contingent au SDIS, la gestion des Centres de 1ères Interventions et des Unités Opérationnelles jusqu'alors communale.

La CU du Grand Reims a demandé à ses communes membres de lister les poteaux d'incendie sur le territoire de Bétheniville afin de vérifier que la commune respectait les nouvelles normes.

Il a été répertorié 16 poteaux d'incendie dans la commune : au 74 rue du Neuf Bourg, rue d'Orfeuil, Place de la Mairie, rue de la Chapelle, rue de la Gare, rue des Remparts, Place du 8 mai, rue de la Neuville, rue de la Crayère, lotissement Jardin du Coq, rue Saint Coutin, lotissement Croix Ernoul, au 28 rue de Reims, Cité Renaud , face au 52 rue de Reims, face au garage Renault

### **2/ Avis sur projet de parc éolien Mont Heudelan 2**

La Société FUTURES ENERGIES MONT HEUDELAN exploite depuis octobre 2015, un parc éolien composé de 9 éoliennes d'une hauteur de 150 m et d'une puissance de 3.45 MW chacune dont 5 sont implantées sur le territoire de Saint-Hilaire-Le-Petit (Marne) et 4 sont implantées sur le territoire de Saint-Clément-à-Arnes (Ardennes).

La Société mère FUTURES ENERGIES, par l'intermédiaire de la création de la société d'exploitation SAS FUTURES ENERGIES MONT HEUDELAN 2 souhaite étendre ce parc éolien, par l'implantation de 4 éoliennes supplémentaires, dans la Marne, dans le prolongement du premier parc.

Chaque aérogénérateur présentera une hauteur maximale de 150 m (avec pales) et une puissance unitaire de 3.45 MW.

L'électricité produite sera livrée au poste-source de Pontfaverger situé à environ 5 km.

**Le Conseil Municipal** donne un **avis défavorable** au projet de parc éolien Mont Heudelan 2 pour les motifs suivants :

- ✓ ce deuxième parc, qui vient s'ajouter au premier parc, est situé aux portes de Bétheniville,
- ✓ la commune a un projet d'aménagement d'une zone de 31 logements, d'un petit immeuble de commerces et logements intergénérationnels. Ce parc éolien risque de faire capoter notre projet d'aménagement du territoire en faisant fuir les investisseurs privés.

### **3/ Confirmation des rues à rénover pour 2018 par la CU du Grand Reims et choix des voiries pour 2019-2020**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve** la liste des rues à rénover retenues par la CU du Grand Reims pour 2018 :

- 1- Grande rue (300 m),
- 2- Rue du moulin (160m),
- 3- Impasse du Neuf Bourg (60 m),
- 4- Route de la Neuville (100 m)

- **approuve** la liste des rues à rénover à présenter à la CU du Grand Reims pour 2019-2020

2019 : Rue de la Crayère, Rue du Martelet, Cité Renaud

2020 : Rue de la Cochette, Rue de la Neuville

#### 4/ Informations diverses

- **Mise en vente du parc derrière l'ancien cabinet médical** : Par délibération N°28 en date du 17 août 2017, la commune a autorisé la vente de l'ancien cabinet médical (sans le parc à l'arrière du terrain) sis 24 rue du Neuf Bourg appartenant à la commune, à Reims Habitat pour 120 000.00 euros.  
Le Maire souhaite que le parc derrière soit, lui aussi, mis en vente afin de ne pas avoir à l'entretenir.  
Sachant que le terrain est en zone non constructible, il le propose à la vente à 2 euros le m<sup>2</sup>.
- **Subventions** : les trois associations qui n'avaient pas reçu de subvention cette année ont été convoquées afin que chacun exprime son point de vue. Suite à cette réunion, le Maire souhaite revoir l'octroi de la subvention à deux des trois associations convoquées.  
La commission de subvention souhaite désormais que le conseil attribue une subvention à l'association "Les petits Loulous" et celle de "Bétheniville en fleurs".  
L'association AS Bétheniville, quant à elle, a décidé de ne pas fournir la synthèse de tous ses comptes et préfère renoncer à la subvention.
- **Bungalow au terrain de foot** : Les jeunes ne sont plus autorisés à l'utiliser. Il a été nettoyé par notre agent technique. Le Président de l'association de foot a demandé qu'il soit mis à leur disposition afin que l'association y expose leurs coupes. Après discussion, le conseil a voté pour la mise à disposition de ce local au foot à condition que toutes les associations de Bétheniville puissent y faire leur réunion.  
Chaque association souhaitant faire une réunion dans le bungalow, y compris le foot, devra en aviser la commune rapidement et copie de la demande sera à adresser à l'association de foot pour information.
- **Cimetière** : Un jardin du souvenir est prévu dans notre cimetière. Il est composé d'une flamme avec réceptacle pour les cendres. Une plaque gravée sera mise avec la date du décès et le nom de la personne décédée. Les plaques seront vendues exclusivement par la commune (au prix de trente euros) afin d'uniformiser les gravures sur chacune d'elles.  
L'entrée avec les marches sera condamnée.  
8 arrosoirs seront mis à la disposition des administrés.  
Un banc sera installé près du columbarium.  
Des claustras seront posés autour des poubelles afin de les cacher et surtout de les protéger du vent pour éviter qu'elles ne se retournent.
- **Invasion de mouches dans la commune** : Après recherches, il semble qu'elles viennent de l'ancienne ferme de la famille THOMAS : rue de Munet. Elles sont la conséquence de l'installation de moutons dans les dépendances.  
Le Maire rappelle que le propriétaire des moutons a eu l'autorisation de construire sa maison dans les champs au motif qu'il y installait une bergerie. Aujourd'hui, la maison est habitée mais la bergerie n'est pas construite. Les moutons sont en plein centre du village et provoquent des nuisances.  
Une lettre recommandée avec accusé de réception lui sera prochainement adressée afin qu'il se mette en conformité avec son permis de construire et qu'il retire les moutons du centre de la commune.
- **R.A.M. (relais d'assistantes maternelles)** : Aujourd'hui, la CU du Grand Reims n'a pas la compétence Petite Enfance donc elle ne prendra rien en charge.
- **Secrétariat de Mairie** : À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le secrétariat de mairie ne sera plus ouvert toute la journée au public.

**Les horaires d'ouverture au public seront :**

**Lundi : 10h à 12h/ 14h à 16h**

**Mardi : 10h à 12h/ 16h à 18h**

**Mercredi : 10h à 12h/ 14h à 16h**

**Jeudi : 10h à 12h/16h à 18h**

**Vendredi : 10h à 12h/ 14h à 16h (semaines paires)**

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/11/17

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (représenté par Monsieur Jean Pierre PALADINI) et Madame Rachel COPPEE

### 1/ Choix entreprise pour l'aménagement du jardin du souvenir – tarif des plaques pour le jardin du souvenir

Lors du dernier conseil, il a été prévu d'aménager un espace jardin du souvenir au cimetière communal.

L'Adjointe déléguée propose de retenir la Société LA PROVIDENCE de Vouziers qui a présenté un projet à 3 235.00 euros TTC comprenant l'entourage avec bordure granit et galets, une stèle en granit, un pupitre et un banc en granit, 20 plaques.

Elle propose de mettre le prix de la plaque avec gravure du nom du défunt à 30 euros afin que toutes les plaques aient la même gravure.

### 2/ Informations diverses :

- **Le cimetière :** Des abris pour les poubelles ont été créés, ils sont dans le hangar des agents communaux et devront être transportés au cimetière. Finalement, la stèle située actuellement à l'ancien cabinet médical ne sera pas installée au cimetière mais près du monument aux morts rue de la gare.
- **Rue des remparts :** Les habitants ont pu constater que la rue a bien été refaite par la CU du Grand Reims.
- **Cérémonie du 11 novembre :** La cérémonie a été très belle. Le conseil municipal remercie les nombreux participants et une mention spéciale est faite à l'école élémentaire de Bétheniville (enseignants et enfants), aux exposants et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cet événement. Il est prévu que pour 2018, l'animation s'étalera sur toute la journée.
- **Entretien des extincteurs et blocs secours des bâtiments communaux :** Jusqu'à cette année, la société CASI de Reims entretenait ces équipements. Nous avons demandé des devis à l'entreprise CB FEU située sur Bétheniville pour l'entretien de ces matériels. Les tarifs étant moins élevés, la commune a signé un contrat d'entretien avec cette nouvelle société.
- **La voirie :** Les membres de la commission voirie du Grand Reims et les membres du bureau d'étude se sont réunis mercredi 15 novembre 2017. Ils ont fait le tour des communes environnantes et ont constaté que le métrage des rues à rénover pour 2018 avait été sous-estimé et que le prix des travaux sera beaucoup plus lourd que celui prévu au départ.  
Certaines communes risquent de ne pas voir toutes leurs rues présentées à la CU du Grand Reims pour réfection en 2018. Ainsi, sur Bétheniville, la rue du moulin et l'impasse du Neuf Bourg ont peu de chance d'être refaites en 2018.
- **Ad'ap 2017 (Normes handicapés) :** Le programme 2017 sur Bétheniville de mise aux normes handicapés pour les bâtiments publics a été respecté. Pour l'église, la rampe a été mise, il ne manque plus qu'à installer de chaque côté la main courante. À la salle des fêtes, tout est aux normes.
- **La bibliothèque :** La présidente de la commission a fait une formation sur le nouveau site de la bibliothèque départementale de prêt (aujourd'hui BDM) et nous explique qu'il sera possible pour les administrés inscrits à la Bibliothèque d'aller lire directement sur le site beaucoup de magazines notamment le journal l'Union, de voir 4 films, d'avoir du soutien scolaire (enfants et adultes),...  
Beaucoup de nouveautés dans ce site à découvrir.
- **Message d'un administré :** Monsieur le Maire commente le message *virulent* écrit par un administré sur son site. L'administrateur de ce site signale que le conseil municipal a fait le choix de faire disparaître l'antenne actuellement située dans la zone le Bois Juda. Cette affirmation est complètement fausse. Le conseil a seulement demandé à Orange de bien vouloir déplacer l'antenne sur un autre emplacement de la commune. Le problème concernant l'opérateur cité par l'administrateur n'est absolument pas lié au déplacement de l'antenne SFR.  
Le Maire informe les conseillers qu'il avait proposé à cette personne de venir s'expliquer avec le conseil.

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/18

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (absent), Loïc BARROIS (représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT) et Mesdames Amélie LEMAIRE (représentée par M. Alain PORTER), Lydie POITOU (représentée par Jean-Pierre PALADINI). Tous excusés.

### **1/ Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2018**

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

- Coffret DAE extérieur avec alarme et chauffage (SARL DL France DEFIB de La Chaussée sur Marne) – 617.00 €
- Tondeuse tractée et emb. de lame (ROCHA de Reims) – 1524.00 €
- Samsung Galaxy J3 2017 Noir (ORANGE) – 7.00 €
- Panneaux de signalisation (ADEQUAT de Valence) – 1102.00 €

### **2/ Approbation des statuts de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**

**Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré**

- **d'approuver** les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

### **3/ Demandes de subvention DETR 2018 et autres subventions pour le dossier Mise aux Normes AD'AP de la Mairie**

Le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune doit mettre aux normes AD'AP tous les bâtiments publics notamment la Mairie en 2018. La commune a fait appel à un architecte qui a présenté trois solutions possibles pour la mise aux normes de la Mairie proposées par la Société Grandcolas de Saint-Masmes (Marne). Elles ont été étudiées par la Commission travaux des bâtiments communaux, réunie le mercredi 24 janvier 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **valide** le choix retenu par la commission à 19 152.50 euros HT (22 983.00 euros TTC)
- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2018
- **approuve** le financement présenté par le Maire
- **demande** l'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR
- **demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de tous les organismes possibles Conseil Départemental, CU du Grand Reims

### **4/ Demandes de subvention DETR 2018 et autres subventions pour le Projet d'aménagement d'un stade multisports**

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de demander l'inscription du projet d'aménagement d'un stade multisports au programme 2017 de la DETR et de demander d'autres subventions.

Le coût total du projet étant estimé à 67 145.83 euros HT (80 574.19 euros TTC), il avait été décidé que le financement serait assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2017, par les fonds libres et toutes autres subventions possibles telles que CAF, FEDER, FNDS, ...

A ce jour, le Conseil Départemental nous a répondu favorablement avec l'attribution d'une subvention de 11 415 euros en date du 13 octobre 2017 à la condition que les travaux débutent dans les 18 mois.

LA CAF n'a pas donné suite à notre dossier.

Quant à la DETR 2017, la Sous-Préfecture nous a informés que toutes les subventions 2017 avaient été attribuées et que nous pourrions refaire une demande pour 2018 si nous n'avions pas encore commencé les travaux.

Ainsi, nous réitérons notre demande d'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR, et autres subventions.

### **5/ Deux zones du projet PLU en cours d'élaboration à rectifier avant arrêt du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU en CUGR**

La commune est en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le plan de zonage qui définit les différentes zones de la commune a été élaboré par le Bureau d'Etudes E3C de la Safer.

Le Maire indique que 2 zones constructibles ont été modifiées au cours de la procédure d'élaboration du PLU et sont passées en zones agricoles. Il souhaite que les 3 lots de la parcelle AE 45 de 1605 m<sup>2</sup> (rue de la Gare, lieu-dit 'le village') et le lot N°1 de 883 m<sup>2</sup> du terrain AD 19 (rue de la Chapelle, lieu-dit 'le clos') soient remis en zone constructible Ua ou Ub au motif que :

1- Pour la parcelle AE 45 : elle avait été placée en N afin de respecter la loi sur la distance minimale de constructibilité autour d'une STEP. Cette loi étant abrogée en 2017, il n'est plus nécessaire de maintenir la non-

constructibilité sur ce terrain.

2- Pour la parcelle AD 19, il serait judicieux de respecter l'harmonie du zonage actuel en conservant le lot N°1 en zone constructible et faire commencer le zonage au niveau de la rue et non en milieu de terrain afin d'éviter un contour irrégulier de la zone.

## 6/ Informations diverses :

- **Cabinet médical :** La stèle a été enlevée. Elle sera remise une fois nettoyée près du monument aux morts.
- **Friche Guerlet :** Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Agencia de Reims (spécialisée dans l'Aménagement de territoire de construction d'équipements publics) le 16 janvier dernier. L'entreprise est toujours intéressée par le projet. Le seul point noir est le prix de vente du terrain de la famille Guerlet. Monsieur le Maire a demandé une estimation de leur terrain au service des domaines. S'il n'y a pas d'accord possible avec les propriétaires du terrain Guerlet, le projet sera revu afin d'exclure la zone de Guerlet.  
Une taxe sur les friches industrielles pourrait être mise en place.
- **Zone commerciale Dupeux :** Le mandataire qui s'occupe de ce bien immobilier a demandé à la Commune si elle connaissait des entreprises qui souhaiteraient s'installer sur la zone. Le Maire propose d'acheter éventuellement le terrain et les bâtiments et de faire de la location afin de dynamiser cette zone.
- **Travaux dans la Mairie :** Le bureau du Maire est en cours de rénovation. A l'étage, la salle de conseil va être agrandie en abattant la cloison séparant la salle du conseil et l'ancienne pièce louée à la Communauté de Communes des Rives de la Suippe. De plus, il y aura un bureau pour l'assistante sociale avec une salle d'attente.
- **Travaux annexe mairie : la Poste et salle des associations :** L'entrée de la poste se fera par l'arrière du bâtiment une fois les travaux de mise aux normes handicapés terminés.  
Une cloison à l'arrière du bâtiment en RDC sera abattue afin de réunir deux petites pièces et d'en faire une grande salle de réunion pour les associations de Bétheniville.
- **Vœux de la Communauté Urbaine du Grand Reims :** La station d'épuration devrait être terminée pour le mois d'août 2018.  
Toutes les rues à faire pour 2018 demandées par la commune à la CUGR ont été validées : Grande rue et 100 mètres de la rue de la Neuville avant fin juin ; Rue du Moulin et Impasse du Neuf Bourg au second semestre. Les travaux du haut débit sont dans les temps.  
A la rentrée scolaire 2018/2019, il n'y aura plus de TAP le jeudi après-midi, on reprend la semaine des 4 jours.
- **Repas de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans :** En fin d'année 2017, lors de la distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans, plusieurs personnes ont demandé s'il n'était pas possible de faire un repas plutôt que de faire distribuer un colis. La question est à débattre au sein de la commission Noël qui doit rapidement se décider et présenter éventuellement un projet.
- **RD 980 :** Un de nos conseillers propose qu'il soit mis des bandes rugueuses sur la RD 980 juste avant le giratoire côté Pontfaverger.  
Le Maire rappelle que pour tout aménagement des départementales traversant la commune, une demande préalable doit être faite auprès du Conseil Départemental.

## LES INFOS DU CITOYEN

### Bilan de l'année 2017 et projets 2018

L'année 2017 fut une année capitale avec l'entrée de notre commune dans la communauté urbaine du GRANDREIMS. Le transfert de plusieurs compétences a demandé une remise en question des élus et du personnel communal. Cette transition s'est donc effectuée sans incident majeur dans la mesure où un travail en amont avait été très bien fait en 2016 par la Présidente Mme Catherine Vautrin, les élus, et tout le corps administratif.

### Voici les Travaux 2017 effectués, réalisés ou en cours par le Grand Reims :

- La réfection de la rue des Remparts ;
- La construction de la station d'épuration ;
- La première partie de la 3<sup>ème</sup> phase de l'éclairage public en LED ;
- Le lancement des travaux pour la montée en débit au cours du premier semestre ;
- Elaboration du **Plan Local d'Urbanisme** en cours (stade enquête publique).

### **Les projets 2018 :**

- En ce qui concerne la voirie, les travaux sont prévus pour :

- ↪ la rue du Moulin ;
- ↪ la Grande rue ;
- ↪ l'impasse du Neuf Bourg ;
- ↪ la route de la Neuville sur une longueur de 100m.

- L'éclairage public : fin du programme LED dans la rue du Neuf Bourg, l'impasse du Neuf Bourg et la rue du Moulin.

- Les rythmes scolaires :

Une grande consultation a été menée en octobre auprès des maires et des parents des 125 communes concernées. Le taux de réponse a été exceptionnel : 83 % des familles concernées. « *Massivement, ils ont voté pour un retour à la semaine de quatre jours* », a rappelé la présidente Catherine Vautrin. Le 21 décembre, les élus ont ainsi autorisé par délibération la présidente à proposer cette modification au directeur académique. En septembre 2018, les élèves retourneront donc à l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et il n'y aura plus de Temps d'Activités Périscolaires le jeudi après-midi.

- La fin des travaux de la station d'épuration est prévue en aout 2018.

- La fin des travaux concernant la Montée en débit est prévue dans le courant 1<sup>er</sup> semestre.

- Le Plan Local d'Urbanisme sera probablement validé dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

### **Les réalisations communales en 2017 :**



Achat d'un Citroën Jumpy pour les employés communaux.



Réfection de la toiture sur les deux ailes de la mairie.



Pose d'un abri bus rue du Neuf Bourg.



Création d'une petite aire de jeux pour les jeunes enfants rue du Neuf Bourg (bientôt accessible).



Achat de gros matériel pour la salle des fêtes.



L'entrée du village en venant de Pontfaverger.



Réfection de la rue des Remparts.



Mise aux normes handicapés de l'église.

### Projets de la commune pour 2018 :

- Création d'un mini stade courant avril. Les travaux vont commencer, il devrait être accessible aux enfants pour les vacances d'été.
- Création d'un jardin du souvenir au cimetière.
- Effacement de réseau rue du Neuf Bourg (branchements Orange à la charge de la commune).
- Rénovation des bureaux de la mairie et création d'une grande salle de réunion.
- Mise aux normes handicapés de la mairie, de la bibliothèque et de la poste.
- Rénovation de la toiture centrale de la mairie.
- Achat d'un camion benne pour les employés communaux.
- Aménagement de l'entrée du village avec la création d'un puisard et l'aménagement du bas-côté pour régler les problèmes d'eaux pluviales.

### **Abri de bus**

Depuis quelque temps, les riverains de l'abri de bus ne subissent plus de nuisances sonores (musique, cris, insultes...).

Les jeunes gens qui fréquentent l'abri de bus font preuve de plus de civilité, ce qui est fort appréciable !

Toutefois, il serait plus agréable pour chacun de laisser les lieux dans un état de propreté correct et d'utiliser les poubelles mises à disposition.

Merci par avance !!!

### **Bibliothèque**

Outre l'ouverture au public pour le prêt de livres le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, des bénévoles organisaient aussi l'activité 'bébés lecteurs' le vendredi matin une semaine sur deux. Or, pour des raisons personnelles, elles ne vont plus être en mesure d'assurer cette activité qui remportait pourtant un franc succès.

Si vous souhaitez donner quelques heures de votre temps et reprendre cette activité, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Venez nous rencontrer aux heures d'ouverture de la bibliothèque ou bien à la mairie.

### **Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies communales**

#### **ARTICLE 1 : Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux**

Dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires riverains sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau au-devant de leurs maisons, cours, jardins ou autres emplacements.

## ARTICLE 2 : Plantations bordant la voie publique

Les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'égagement des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

Cet égagement aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires ou locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'égagement nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

**ARTICLE 4 :** Le Maire, Le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Représentant de l'Etat et au Commandant de Gendarmerie de Pontfaverger.

Fait à Bétheniville, le vendredi 17 novembre 2017

Le Maire,

Jean-Jacques GOUAULT

## Archives VAB

Retrouvez tous les numéros de « Vivre à Bétheniville » sur le site Internet de la commune.

Vous retrouverez au format PDF toutes les éditions depuis 2016 et celles à venir à l'adresse :

<http://mairie-betheniville.fr/archives-vivre-a-betheniville/>

Pour rappel, vous retrouvez toute l'actualité, l'agenda et des informations pratiques sur ce site : <http://mairie-betheniville.fr/>

Associations et organisateurs de manifestations, vous pouvez transmettre vos annonces à :

[communication@mairie-betheniville.fr](mailto:communication@mairie-betheniville.fr)

## Archives Vivre à Bétheniville »

Vous retrouverez ci-dessous les éditions du Vivre à Bétheniville au format PDF



## LES INFOS PRATIQUES

### Appartement à louer

L'appartement situé au-dessus de la mairie est disponible à la location. Il s'agit d'un T3 d'environ 60 m<sup>2</sup>. Le loyer est de quatre cents euros. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la mairie.

### Fermeture hebdomadaire de la boulangerie

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore remarqué, nous vous informons que le jour de fermeture hebdomadaire de la boulangerie n'est plus le mardi mais le **jeudi**.

## Coordonnées des professionnels de santé de Bétheniville

### • Médecin généraliste :

**Docteur Laurent FIABANE**

4 bis, rue du Neuf Bourg  
Tél : 03 26 03 74 79

### • Infirmiers :

**Sabrina SOHIER**

4 bis, rue du Neuf Bourg  
Tél : 03 26 49 63 04

**Nicolas GEOFFROY**

2, place de la mairie  
Tél : 03 26 07 50 49

### • Masseurs-

#### Kinésithérapeutes :

**Arnaud DUTHILLEUX**

**Marianne PERFETTI**

**Ophélie PASTE**

**Marion PINTO**

**Justine GRAIS**

2, place de la mairie

Tél : 03 26 84 05 72

### • Ostéopathes :

**Arnaud DESSERTENNE**

2, place de la mairie

Tél : 03 26 91 19 16

**Arnaud DUTHILLEUX**

2, place de la mairie

Tél : 03 26 84 05 72

### • Pédiacre-Podologue :

**Delphine DESSERTENNE**

2, place de la mairie

Tél : 03 26 48 78 60

### • Orthophonistes :

**Aline DEGLAIRE**

2, place de la mairie

Tél : 03 26 49 78 16

**Claire STREIT**

2, place de la mairie

Tél : 07 86 64 35 96

**Karine COLAS**

2, place de la mairie

Tél : 03 26 48 93 40

### • Diététicienne :

**Stéphanie GARAUDEL**

2, place de la mairie

Tél : 06 88 70 54 01

### • Sophrologue :

**Marie-Agnès GAMBIER**

2, place de la mairie

Tél : 06 28 27 12 49

### • Energétique

#### Traditionnelle Chinoise :

**Marianne PERFETTI**

2, place de la mairie

Tél : 06 72 86 43 00

## LES INFOS DU GRAND REIMS

### Travaux de la nouvelle station d'épuration

Les travaux de la future station d'épuration de Bétheniville avancent bien. Une visite de chantier en présence de Catherine Vautrin et de la sous-préfète Valérie Hatsch a d'ailleurs eu lieu le 20 décembre dernier pour le constater.



Cette station d'épuration remplacera l'ancienne devenue sous-dimensionnée et obsolète d'ici début 2019, après une période de mise au point de 6 mois. Calibrée pour traiter les eaux usées de 1820 habitants, elle sera aussi résolument moderne, sans gênes olfactives ni sonores. Les boues seront épaissies puis stockées dans un silo de 750 m<sup>3</sup>. Un système de désodorisation à base d'extracteur d'air et de filtres à charbon actif évitera les nuisances olfactives. La présence de capots d'insonorisation sur les moteurs permettra de limiter l'impact sonore pour les riverains.

L'investissement est de 1,2 millions € financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'Etat et le Réseau de Transport Electrique.

## ETAT CIVIL

**NAISSANCES** – Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents.

👶 Malo, Alfred, Philippe VANAUTRYVE, le 04 février 2018

👶 Madison, Brigitte, Nathalie HALTER, le 05 février 2018

👶 Célian, Pascal, Alain ROBERT, le 12 février 2018

👶 Eline BAIJOT, le 26 février 2018

👶 Alice DUFOUR, le 18 mars 2018

**DECES** – Avec nos sincères condoléances.

❖ André DEMISSY, le 21 décembre 2017

❖ Maria TAMBOERS, le 20 décembre 2017

❖ Elodie LEFEVRE, le 30 décembre 2017

**MARIAGES** – Avec tous nos vœux de bonheur.

👰🤵 Thierry LARGE et Betty DEROCHE, le 28 octobre 2017



### Club de tennis

La fusion entre les clubs de tennis de Bétheniville et Pontfaverger a abouti au Tennis Club Rives de Suippes. Pour l'évolution des clubs, cette fusion était nécessaire et fut encouragée par la ligue de Champagne avec subvention

à l'appui.

Les cours collectifs sont encadrés par le même moniteur et dispensés dans le gymnase de Pontfaverger. La composition des équipes pour les rencontres interclubs est assurée par les joueurs des deux villages.

Cette nouvelle association bénéficie de 3 courts extérieurs (2 à Betheniville) et de créneaux horaires dans le gymnase de Pontfaverger.



Si des Béthenivillois sont intéressés par la pratique de ce sport veuillez contacter :

**Stéphanie Garudel 03 26 02 76 48** ou

**Michel Lombard 03 26 88 37 12**

À l'approche des beaux jours, laissez-vous tenter par ce sport.

### Assemblée de la Saumonée

L'assemblée de la société de pêche de Bétheniville a eu lieu le 16 février dans le local situé près du terrain de foot. Le président, Denis Spicy, fit son rapport moral.

Un déficit hydraulique a marqué la saison 2017, mais chaque pêcheur présent semblait quand même satisfait.

Frédéric Charton, le secrétaire, était présent avec tout son matériel informatique pour renouveler les cartes 2018.

Un vin d'honneur clôtura cette réunion et chacun d'en profiter pour se remémorer ses plus belles prises.



La Saumonée de Bétheniville

Si des Béthenivillois(es) sont intéressés par ce loisir, vous pouvez contacter :

**Denis Spicy 03 26 03 77 42** ou

**Frédéric Charton 06 78 65 25 67**



**Bétheniville**  
à toutes jambes



### L'entraînement du Père Noël

Afin de préparer la nuit de Noël, le Père Noël avait décidé de faire une randonnée dans les rues de Bétheniville le dimanche 17 décembre, accompagné des membres de l'association Bétheniville à toutes jambes.

Le Père Noël en a profité pour distribuer des confiseries aux enfants sages qu'il a rencontrés.



### BATJ Rencontre ses sponsors

Le dimanche 28 janvier 2018, l'association Bétheniville à Toutes Jambes a organisé une rencontre avec ses principaux sponsors et ses adhérents.

L'association remercie :

- Emilie de L'opticien de Pontfaverger
- Adérito de la Menuiserie Vicente de Cormontreuil
- Loïc de O2 Rethel et Charleville
- Basile du Café de la place de Bétheniville

qui ont tous permis aux adhérents de s'équiper de belles vestes.

### 2<sup>ème</sup> Course nature de BATJ

**Dimanche 13 Mai 2018**

**Course nature 9h30**

**Randonnée 8h - 9h**

**Bétheniville**  
à toutes jambes

**Nouveauté 11h30**  
**animation enfants**

**2 parcours : 8 ou 18 km**

### Ces sponsors nous aident



**L'Opticien**  
de Pontfaverger



**REIMS**

**MENUISERIE**  
**VICENTE**  
CORMONTREUIL

**vandemoortele**

**Vous pouvez leur faire confiance**

Retrouvez le bulletin d'inscription ainsi que le règlement à la fin de ce VAB.

<b>Mardi 8/05/18</b>	<b>Cérémonie</b> du 8 mai : rassemblement à 11h30, place de la mairie
<b>Samedi 12/05/18</b>	<b>Concours de pétanque</b> en doublettes organisé par l'Association Pétanque Loisirs
<b>Dimanche 13/05/18</b>	<b>Course Nature et Randonnée</b> organisée par BATJ
<b>Samedi 26/05/18</b>	<b>Barbecue</b> organisé par « Amicale des Sapeurs-Pompiers »
<b>Samedi 16/06/18</b>	<b>Tournois U7 et U9</b> organisés par l'ASB
<b>Samedi 16/06/18</b>	<b>Concours de pétanque</b> en doublettes organisé par l'Association Pétanque Loisirs
<b>Dimanche 17/06/18</b>	<b>Tournois U11 et U13</b> organisés par l'ASB
<b>Dimanche 17/06/18</b>	<b>Brocante</b> organisée par « Le Comité des Fêtes », inscription en mairie
<b>Samedi 30/06/18</b>	Après-midi récréatif organisé par l'ASB
<b>Dimanche 01/07/18</b>	<b>Journée concours de pétanque</b> en triplettes et <b>barbecue</b> le midi organisée par l'Association Pétanque Loisirs
<b>Vendredi 13/07/18</b>	<b>Retraite aux flambeaux et feu d'artifice</b> proposés par la Commune de Bétheniville, <b>Repas</b> (sur réservation) et <b>Bal</b> organisé par « Le Comité des Fêtes »
<b>Samedi 14/07/18</b>	<b>Cérémonie</b> du 14 juillet : rassemblement à 11h30, place de la mairie



### Noces d'or

**Lydie et Bernard DABLAINVILLE** se sont mariés le **12 août 1967** à Mourmelon-le-Grand.

Un demi-siècle plus tard, le **12 août 2017**, ils ont renouvelé leurs vœux à la mairie de Bétheniville afin de partager **cette belle histoire** avec leurs amis et leur famille.



### Classe découverte

Les classes de CP/CE1 de Sylvie Eugène et de CE1/CE2 de Arnaud Sauvage sont parties en classe découverte à Givry-en-Argonne du lundi 18 au mercredi 20 septembre 2017. Au programme : randonnées, pêche (à l'épuisette ou à la canne à pêche), découverte des empreintes d'animaux en forêt, land art et même découverte du fabuleux métier de luthier !



### Cérémonie du 11 novembre

Une très belle cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918, avec la participation de la Fanfare de Suippes, des pompiers volontaires de Bétheniville et des élèves de CM1/CM2 (chants et exposition de travaux).

Un grand merci à messieurs Denis Spicy, Didier Bernard et Jean-Claude Gillet pour leur contribution exceptionnelle à l'exposition et le temps qu'ils ont mis à notre disposition afin de partager leur passion pour cette période historique.

### Vœux du maire

C'est en présence de M. Yves Detraigne, Sénateur de la Marne et de M. Alphonse Schwein, Vice-Président du Conseil Départemental, que M. Jean-Jacques Gouault a présenté ses vœux aux employés de la commune, aux représentants des institutions ou associations de Bétheniville.

A cette occasion, il a remis la médaille du travail à M. Francis Barthélémy pour ses 35 ans au service de la commune.





### Harmonie de Suippes

L'Harmonie musicale de Suippes accompagne, depuis plusieurs années, toutes les cérémonies commémoratives de notre commune (8 mai, 14 juillet, 11 novembre).

Trois Béthenivillois, Adèle Gruzelle, Pascale et Christian Ledain en font partie.

Merci à eux pour leur participation.

### Concert de l'Accordéon Club Châlonnais

Dimanche 18 février 2018, à 15h, une centaine de personnes sont venues à l'église Ste Marie Madeleine de Bétheniville assister au concert gratuit donné par l'Accordéon Club Châlonnais sous la direction de Roland Bouverot. Après avoir interprété 12 morceaux de styles très variés parmi lesquels l'Adagio de Wolfgang Amadeus Mozart, l'Ave Maria de Franz Schubert, le Fantôme de l'opéra de Andrew Lloyd Webber ou encore Highland Cathedral de Michael Korb et Uli Roever, le public les a ovationnés pour cette magnifique performance.

A 16h30, l'après-midi s'est terminé à la Mairie par un verre de l'amitié offert aux musiciens et à quelques administrés par la commune.



### Ouverture de la pêche

En ce samedi 10 mars, dès le lever du jour tous les fervents de pêche s'étaient donné rendez-vous sur les berges de la Suippe.

Malgré une rivière à très haut débit et débordant de son lit à plusieurs endroits, quelques prises firent le bonheur des pêcheurs.

Le traditionnel barbecue, surveillé par Fabien, fut très apprécié et permit aux plus frileux de se réchauffer.



Le repas de clôture du club des aînés



Pour les coureurs, veuillez privilégier l'inscription en ligne sur le site [www.ledossard.com](http://www.ledossard.com)

8 km                      18 km  
Randonnée                Animation Enfants

NOM :

PRENOM :

ANNEE NAISSANCE :                      SEXE : M      F

ADRESSE :

CP :    VILLE :

Mail :    @

Tél :

CLUB ou ASSOCIATION :

N°LICENCE (FFA TRIATHLON) :

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition et déclare l'accepter sans restriction.

**SIGNATURE OBLIGATOIRE (d'un parent pour un mineur)**

Le bulletin d'inscription à transmettre avec le règlement à l'ordre de BATJ et le certificat médical  
**AVANT LE 5 MAI 2018**  
à BATJ 50 Rue du neuf bourg 51490 BETHENVILLE

**Extrait du Règlement :**

Le règlement complet est disponible sur le site

[www.bethenivilleatoutesjambes.sitew.fr](http://www.bethenivilleatoutesjambes.sitew.fr)

Le 8 km est ouvert aux coureurs nés en 2002 et avant.

Le 18 km est ouvert aux coureurs nés en 2000 et avant.

Le départ commun aux 2 courses sera donné à 9h30 depuis la rue de la chapelle à BETHENVILLE (51490)

L'animation enfants est ouverte aux jeunes nés entre 2011 et 2003. Il s'agit d'un footing accompagné de 1500m sans chrono ni classement et avec une récompense pour tous. L'ensemble des bénéfices de cette animation sera reversé aux écoles de Bétheniville.

Des récompenses aux premiers de chaque catégorie seront remises à l'issue des courses à partir de 12h00 à la salle des fêtes de BETHENVILLE. (Présence OBLIGATOIRE)

Le départ des marcheurs est libre entre 8h et 9h30. Les parcours seront identiques aux courses.

Des ravitaillements en eau sont prévus sur les parcours et un plus complet à l'arrivée. (2 sur le 18km et 1 sur le 8km).

Pour le 18km, nous vous conseillons de partir avec une réserve d'eau.

**Droits d'inscription :**

Coureurs : 8 Euros avant le 5 mai 2018 (possibilité en ligne à privilégier jusqu'au 10 mai 2018)

14 Euros sur place dans la limite des disponibilités jusque 9h

Marcheurs : 5 Euros (possibilité d'inscription de 8h00 à 9h)

Animation enfants : 5 Euros (possibilité d'inscription sur place jusque 11h)

Pour les courses, les non licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an au jour de l'épreuve autorisant la course à pied en compétition.